

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2013/07/16-15

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 16 juillet 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu la loi n°51-598 du 24 mai 1951 (loi de finances pour l'exercice 1951), et notamment son article 48,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

Vu la circulaire DGESIP-B2 n°2013-0227 du 3 juillet 2012 fixant les taux des droits de scolarité pour l'année universitaire 2013-2014 dans les établissements publics d'enseignement supérieur,

Vu l'avis du conseil des études et de la vie universitaire en date du 4 juillet 2013 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Fixation des montants de certains droits pour l'année 2013/2014

Article 1 - Fixation des montants SCD et FSDIE inclus dans les droits de scolarité

Les droits de scolarité sont fixés par arrêté. Le texte prévoit une part du droit de scolarité dédiée au financement du SCD et une part du droit de scolarité dédiée au financement du FSDIE.

Le conseil d'administration approuve les montants suivants pour l'année 2013/2014 (alignement sur les valeurs planchers définies dans l'arrêté) :

La part du droit de scolarité dédiée au financement du SCD s'élève à 34 €.

La part du droit de scolarité dédiée à l'abondement du FSDIE s'élève à 16 €.

Article 2 - Fixation du droit facultatif sport

Le conseil d'administration approuve le montant du droit sport facultatif reconduit à 12 € pour l'année 2013/2014.

Article 3 - Paiement de la carte à puce en cas de perte

Le conseil d'administration approuve le montant dû pour le remplacement d'une carte à puce perdue ou détériorée reconduit à 10 € pour l'année 2013/2014.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 16 juillet 2013


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

